



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2021 BILAN 2019-2020

MINISTÈRE

DU CONSEIL

EXÉCUTIF

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant à la Direction des communications ou en consultant le site Web du ministère du Conseil exécutif.

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
1<sup>er</sup> étage, secteur 400  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001  
Télécopieur : 418 643-3006  
Courriel : [communic@mce.gouv.qc.ca](mailto:communic@mce.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mce.gouv.qc.ca](http://www.mce.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Décembre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-88224-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2020

# LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

---

DI :	Direction de l'informatique
DRH :	Direction des ressources humaines
DRM :	Direction des ressources matérielles
JIPH :	Journée internationale des personnes handicapées
MCE :	Ministère du Conseil exécutif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
PDEIPH :	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PEG :	Plan des engagements gouvernementaux
SCG :	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI :	Société québécoise des infrastructures
SQPH :	Semaine québécoise des personnes handicapées

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION . . . . .	1
PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF . . . . .	2
Mission . . . . .	2
Clientèles . . . . .	2
Lieux . . . . .	3
ÉTABLISSEMENT DU PLAN D’ACTION . . . . .	4
Coordonnatrice des services aux personnes handicapées . . . . .	4
Comité ministériel à l’égard des personnes handicapées . . . . .	4
BILAN DES MESURES PRISES EN 2019-2020 . . . . .	5
Accessibilité physique . . . . .	5
Accès aux documents . . . . .	6
Accueil et intégration du personnel . . . . .	6
Approvisionnement accessible . . . . .	7
Communication . . . . .	8
Embauche du personnel . . . . .	9
Information et sensibilisation . . . . .	10
Mesures d’urgence . . . . .	12
REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE . . . . .	13
Politique À part entière . . . . .	13
Politique d’accès aux documents et aux services offerts au public à l’intention des personnes handicapées . . . . .	13
LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2020-2021 . . . . .	14
Accessibilité physique . . . . .	14
Accès aux documents . . . . .	15
Accueil et intégration du personnel . . . . .	15
Approvisionnement accessible . . . . .	16
Communication . . . . .	17
Embauche du personnel . . . . .	18
Information et sensibilisation . . . . .	20
Mesures d’urgence . . . . .	21
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D’ACTION . . . . .	22
POUR JOINDRE LE MINISTÈRE . . . . .	22

## INTRODUCTION

---

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Le présent document fait le bilan des réalisations de la deuxième année du Plan d'action 2018-2021 du Ministère à l'égard des personnes handicapées. Y figure aussi la reddition de comptes gouvernementale en lien avec les politiques À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (2009) et L'accès aux documents et aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées (2006). Il présente également l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi des personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action, en lien avec les objectifs de taux de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

Le plan d'action du Ministère couvre une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021. Une reddition de comptes est rendue publique annuellement afin qu'un suivi de l'état de réalisation des mesures soit assuré.

La présente reddition de comptes a été effectuée le 31 mars 2020.



# PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

---

## MISSION

Le Ministère exerce des fonctions particulières et uniques au sein de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès de la première ministre ou du premier ministre ainsi que du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats particuliers confiés par le gouvernement et coordonne les communications gouvernementales.

## CLIENTÈLES

### Clientèle interne

La grande majorité des activités du Ministère concerne le personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et des organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- le personnel propre au Ministère.

### Clientèle externe

Les activités du Ministère ont le plus souvent trait à des questions très particulières et à des dossiers ponctuels auprès de personnes et de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur des actions de ceux-ci, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en la matière.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population, afin de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale d'une façon juste et claire.

Le Ministère offre également des services aux partenaires de ses secrétariats.

## LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

### Québec

- 875, Grande Allée Est
- 835, boulevard René-Lévesque Est
- 1050, rue des Parlementaires
- 905, avenue Honoré-Mercier
- 900, rue D'Youville

### Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest

### Bureaux du Québec au Canada

Le Ministère, par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, compte des représentantes et représentants à Toronto, à Ottawa et à Moncton.

Dans tous ces édifices, le Ministère est locataire des aires de bureaux.

### Le personnel des directions des communications

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le personnel des directions des communications des différents ministères relève du SCG. Il représente près des deux tiers de l'effectif du Ministère et est réparti dans 78 établissements qui couvrent le territoire du Québec.

Les différentes mesures mises en œuvre pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité des lieux communs sont assumées par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures qui visent l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du Ministère.

# ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

---

## COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

### **Madame France Gaudreau**

Conseillère en développement organisationnel  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1856

Courriel : [france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca](mailto:france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca)

## COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est périodiquement revue. Le comité est constitué de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, d'une personne qui a déclaré vivre avec un handicap, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan, ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont :

- **Samir Adjoud**, de la Direction des ressources matérielles
- **France Gaudreau**, de la Direction des ressources humaines
- **Jérôme Gosselin**, de la Direction des communications
- **Christian Jaouich**, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
- **Melisa Lafleur-Chumacero**, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
- **Louis-Pierre Légaré**, du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise
- **Vicchiny Sar**, de la Direction de l'informatique
- **Jérôme Thibaudeau**, du Secrétariat à la communication gouvernementale

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'établissement du plan d'action.



# BILAN DES MESURES PRISES EN 2019-2020

---

## ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

### Obstacles

Les différents établissements occupés par le Ministère ainsi que l'environnement et les postes de travail peuvent comporter des obstacles d'ordre naturel, architectural ou technologique et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

### Mesures

- **Mesure réalisée et en continu.** Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.
- **Mesure réalisée et en continu.** À l'accueil d'une personne qui vit avec un handicap, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.
- **Mesure réalisée.** Faire un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures quant à l'installation de plaques signalant que certains cabinets de toilette sont réservés en priorité à l'usage des personnes à mobilité réduite dans l'édifice du 875, Grande Allée Est.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Par l'entremise de la programmation ministérielle de formation, inviter les employées et employés à signaler tout besoin particulier quant à l'accessibilité physique pour les activités qui se tiennent hors de leur lieu de travail habituel.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** En vue de la réouverture du Bureau du Québec à Ottawa, considérer des critères d'accessibilité dans le choix de l'édifice et planifier les travaux en ce sens.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Lors des travaux de rehaussement de la sécurité des bureaux du Québec à Moncton, installer l'équipement pour faciliter l'accessibilité.

### Atteinte des résultats

- Tous les nouveaux aménagements ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui inclut notamment une vingtaine de réalisations de moyenne envergure d'aménagement de bureaux et d'aires centrales ainsi que de réaménagement et de déménagement de postes de travail, et ce, dans tous les établissements occupés par le Ministère.
- Aucune nouvelle demande pour l'aménagement ergonomique d'un poste de travail n'a été faite pour une personne handicapée. La Direction des ressources humaines offrira une évaluation ergonomique du poste de travail à toutes les nouvelles employées et à tous les nouveaux employés vivant avec un handicap lorsque l'information sera systématiquement disponible via le formulaire des besoins tel que prévu dans une mesure retenue pour la prochaine année à la section « Accueil et intégration du personnel ».
- Aucune plainte n'a été formulée quant à l'accessibilité physique des lieux ou à l'évaluation ergonomique de postes de travail.

- Des plaques signalant que les 22 cabinets de toilette accessibles sont réservés en priorité à l'usage des personnes à mobilité réduite, dans l'édifice du 875, Grande Allée Est, ont été installées en avril 2019. Une nouvelle a également été publiée dans l'intranet, le 8 mai 2019, pour inviter les gens à demeurer sensibles à la situation des personnes handicapées et à éviter d'utiliser ces endroits comme vestiaires lors d'activités physiques, par exemple.
- Depuis novembre 2019, les invitations aux activités de la programmation ministérielle de formation incluent un pictogramme qui désigne des services aux personnes handicapées et une mention pour encourager le personnel à signaler tout besoin particulier. En plus de faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux de la formation, cette initiative donne une visibilité à leur participation sociale et professionnelle.
- Le choix de l'édifice pour le Bureau du Québec à Ottawa a été fait en fonction de critères d'accessibilité, et les travaux incluent notamment des aires de bureaux et un mobilier accessibles, un revêtement de plancher antidérapant, un éclairage conçu pour limiter l'éblouissement, entre autres choses.
- Les travaux au Bureau du Québec à Moncton incluent l'installation d'équipement pour faciliter l'accessibilité (interphone, porte munie d'un lecteur de cartes et autres).

## ACCÈS AUX DOCUMENTS

### Obstacle

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au standard d'accessibilité des documents téléchargeables (SGQRI-008 2.0).

### Mesure

**Mesure réalisée et en continu.** À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.

### Atteinte des résultats

- Aucune requête n'a été faite pour l'obtention d'un document en format adapté.
- Aucune plainte n'a été formulée.

## ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL

### Obstacle

La procédure ministérielle d'accueil et d'intégration des personnes handicapées semble être peu connue, puisqu'elle n'a pas à être appliquée régulièrement par les gestionnaires ou le personnel des unités administratives.

### Mesures

- **Mesure partiellement réalisée.** À l'accueil et à l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer un accompagnement aux gestionnaires et leur présenter les outils ministériels.
- **Mesure réalisée.** Mettre à jour et diffuser le guide *Accueil et intégration en emploi pour les personnes handicapées*, afin de soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée.

## Atteinte des résultats

- Aucun gestionnaire n'a fait de demande d'accompagnement pour favoriser l'accueil d'une nouvelle employée ou d'un nouvel employé qui vit avec un handicap. La Direction des ressources humaines offrira systématiquement un accompagnement aux gestionnaires lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées lorsque le formulaire des besoins rendra l'information disponible tel que prévu dans une mesure retenue pour la prochaine année à la section « Accueil et intégration du personnel ».
- Le guide *Accueil et intégration en emploi pour les personnes handicapées* a été mis à jour et publié dans l'intranet en septembre 2019. Il a été publicisé par une nouvelle dans l'intranet le 10 octobre 2019.

## APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

### Obstacle

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées et requérir des adaptations particulières.

### Mesures

- **Mesure réalisée et en continu.** Utiliser le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'Office des personnes handicapées du Québec.
- **Mesure réalisée.** Sensibiliser la DRM et la DI quant à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible en les invitant à s'abonner au bulletin *L'Approvisionnement accessible*, produit par l'OPHQ.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Former la coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.

## Atteinte des résultats

- Le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'OPHQ a été utilisé par la DRM et la DI lors de l'acquisition de biens.
- Aucune plainte n'a été déposée quant à l'approvisionnement en biens et services.
- À la suite du courriel transmis le 1<sup>er</sup> mai 2019 au directeur des ressources matérielles et au directeur de l'informatique pour les inviter à proposer à leur personnel responsable des décisions d'acquisition de s'abonner au bulletin électronique *L'approvisionnement accessible pour tous* de l'OPHQ, tous les employés et employées se sont abonnés.
- Le 5 décembre 2019, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées a suivi le webinaire de l'OPHQ sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.

## COMMUNICATION

### Obstacles

- Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, sont méconnus au sein du Ministère.
- Le personnel est peu formé sur les exigences liées au standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Les outils pour faciliter la production de documents accessibles sont méconnus.

### Mesures

- **Mesure réalisée.** Prévoir, dans le plan de formation du SCG, une formation sur la rédaction accessible à l'intention des communicatrices et communicateurs.
- **Mesure réalisée et en continu.** S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée [Quebec.ca](http://Quebec.ca), que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités, pour les personnes handicapées, d'obtenir des mesures d'accommodement pour avoir accès à l'information et aux services offerts.
- **Mesure réalisée.** Analyser la possibilité de rendre plus facilement accessible l'information sur les programmes et les services du gouvernement pour les personnes handicapées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement, le 13 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, déployer des efforts supplémentaires afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès plus facilement à toute l'information.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Rendre accessibles tous les contenus HTML dans la section COVID-19 de [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

### Atteinte des résultats

- La formation Assurer l'accès aux documents pour les personnes handicapées, présentée par l'OPHQ, qui figurait dans l'offre de formation 2019-2020 du SCG, a été donnée le 24 février 2020. Dix-neuf personnes y ont participé.
- Tous les gabarits, les interfaces et les outils intégrés dans [Quebec.ca](http://Quebec.ca) respectent les normes sur l'accessibilité ou offrent une version alternative.
- L'analyse quant à la possibilité de rendre plus facilement accessible l'information sur les programmes et les services gouvernementaux pour les personnes handicapées a été réalisée, et des pistes de solution ont été déterminées.
- Dans le contexte de la pandémie, des efforts supplémentaires ont été déployés afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès plus facilement à toute l'information.
- Tous les contenus HTML de la section COVID-19 de [www.Quebec.ca](http://www.Quebec.ca) sont accessibles.

## EMBAUCHE DU PERSONNEL

### Obstacle

Au 31 mars 2019, le Ministère comptait, au sein de son personnel régulier, dix-huit employées et employés qui avaient déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs réguliers du Ministère est de 1,7 %, ce qui est inférieur à la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Le Ministère doit donc consolider et même améliorer ses pratiques d'embauche de personnes handicapées.

### Mesures

- **Mesure réalisée et en continu.** Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures qui répertorie les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap, de même que les autres groupes cibles, et les sensibiliser quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.
- **Mesure réalisée.** Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.
- **Mesure reportée.** Publier une nouvelle, dans l'intranet, pour faire connaître le potentiel des personnes handicapées en tant qu'employées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Contacter les personnes inscrites dans la banque gouvernementale de personnes qualifiées d'agentes et agents d'information et ayant déclaré vivre avec un handicap, pour connaître leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère, et ce, dans le but de solliciter leur candidature lors d'affichage de postes.

### Atteinte des résultats

- Un tableau de suivi des candidatures est transmis aux gestionnaires, au moment de la dotation, en vue de les informer de l'appartenance des personnes candidates à l'un des groupes cibles, dont celui des personnes handicapées. Une sensibilisation est faite quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles. Pendant la dernière année, une personne a été embauchée sur un poste occasionnel.
- Une note a été acheminée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère, le 22 octobre 2019, afin de les inviter à présenter un projet de stage par l'entremise du PDEIPH. Trois projets ont été déposés, et de ceux-ci, deux ont été acceptés.
- La publication d'une nouvelle dans l'intranet pour faire connaître le potentiel des personnes handicapées en tant qu'employées est reportée dans la prochaine mise à jour du plan d'action.
- À l'hiver 2020, tous les membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, inscrits dans la banque de personnes qualifiées d'agentes et agents d'information ont été contactés par la DRH, qui a vérifié leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère.

## INFORMATION ET SENSIBILISATION

### Obstacles

- Les personnes handicapées ne sont pas systématiquement consultées lors de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Une mauvaise compréhension de la réalité d'une personne handicapée peut représenter des obstacles à son intégration.

### Mesures

- **Mesure réalisée.** Publier une nouvelle, dans l'intranet, afin de sensibiliser le personnel du Ministère quant aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation des documents gouvernementaux de tous types.
- **Mesure réalisée.** Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel au moyen d'une manchette et le rendre accessible dans l'intranet.
- **Mesure réalisée.** Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Faire la promotion de la 7<sup>e</sup> édition du prix À part entière de l'OPHQ.
- **Mesure réalisée.** Dans la programmation ministérielle de formation, offrir une formation sur la gestion de la diversité, dont une partie portera sur les considérations particulières à l'égard des personnes handicapées.
- **Mesure partiellement réalisée.** Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Informer l'ensemble des secrétariats quant à la mise à jour de la clause d'impact de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Former la coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

### Atteinte des résultats

- Une nouvelle a été publiée, dans l'intranet, le 5 juin 2019, à l'occasion de la SQPH, pour définir l'accessibilité Web et en présenter les bénéfices. Des informations sur le fonctionnement d'un lecteur d'écran et d'un logiciel d'assistance visaient à démystifier ces concepts et à sensibiliser les membres du personnel quant aux problèmes que peut rencontrer une personne handicapée lorsqu'elle consulte des documents numériques. De plus, les employées et employés étaient invités à consulter le document *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible* (Ruel et autres, 2018), en ligne dans l'intranet.
- Le Bilan 2019-2020 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 a été mis en ligne dans le site Internet et l'intranet du Ministère le 4 octobre 2019. Il a été consulté 21 fois.

- La SQPH a également été soulignée par la publication d'une nouvelle, dans l'intranet, le 3 juin 2019, sur le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive*. En plus de préciser différents handicaps susceptibles d'affecter une personne, l'article rappelait la notion d'obstacle et d'environnement en tant que déterminant dans la participation sociale. Un lien hypertexte dirigeait le lectorat vers la section Des idées pour agir, du site de l'OPHQ. De plus, une vingtaine d'affiches à l'image de la semaine ont été posées dans les aires communes.
- Le 10 octobre 2019, une nouvelle a été publiée, dans l'intranet, sur le thème *Pour continuer à bâtir une société plus inclusive*, pour la promotion de la SQPH à l'année. Cette nouvelle invitait notamment le lectorat à consulter la récente mise à jour du *Guide ministériel d'accueil et d'intégration en emploi pour les personnes handicapées*. Une vingtaine d'affiches sur le thème ont été posées dans les aires communes.
- La JIPH a été soulignée par la publication d'un article dans l'intranet le 3 décembre 2019. L'article visait à rendre hommage aux personnes handicapées qui travaillent au Ministère et à reconnaître que ces dernières sont une véritable invitation à se dépasser au quotidien.
- Le 17 février 2020, une nouvelle a été publiée dans l'intranet pour la promotion de la 7<sup>e</sup> édition du prix À part entière de l'OPHQ.
- Par l'entremise de la programmation ministérielle de formation, la formation sur la gestion de la diversité a été planifiée le 5 février 2019.
- Une rencontre du comité a été tenue entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Le Ministère prévoit toutefois élargir la composition du comité en y incluant des représentantes et représentants des différents secrétariats afin de favoriser l'enrichissement des prochains plans d'action et de permettre une vue d'ensemble des activités qui pourraient avoir une incidence sur la participation sociale des personnes handicapées. À noter que le comité compte, depuis cette année, un membre de la Direction de l'informatique, afin de favoriser une plus grande sensibilisation quant aux réalités des besoins de personnes handicapées et de faciliter l'acquisition de matériel informatique adapté.
- Le 20 décembre 2019, une note a été envoyée par le secrétaire général et greffier à l'ensemble des secrétaires adjointes et adjoints et des secrétaires associées et associés afin que ceux-ci désignent une personne dans leur secrétariat pour représenter la clause d'impact. Cette personne a par la suite été informée des obligations légales et des récentes mises à jour en lien avec cette clause.
- Le 4 novembre 2019, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées a suivi la formation de l'OPHQ sur la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

## MESURES D'URGENCE

### **Obstacle**

Au 5<sup>e</sup> étage du 875, Grande Allée Est, à Québec, il n'y a pas de cage d'escalier qui permet aux gens en fauteuil roulant d'attendre les services d'urgence en cas d'incendie.

### **Mesure**

**Mesure réalisée.** Effectuer les suivis auprès de la SQI pour l'accessibilité du 5<sup>e</sup> étage.

### **Atteinte des résultats**

Un suivi a été fait auprès de la SQI. Selon l'information obtenue, l'analyse d'évacuation des lieux, au 5<sup>e</sup> étage, est en concordance avec l'expertise de conformité et mise aux normes pour l'ensemble de l'immeuble. L'étude a été réalisée sur le plan de l'évacuation de l'étage pour les personnes à mobilité réduite. L'étude globale qui vise l'aménagement est en cours pour approbation à la Régis du bâtiment du Québec.



# REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

## POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux qui vise à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière ayant été prolongé d'un an, l'engagement du Ministère à cet effet, pour 2019-2020, est présenté dans la fiche suivante :

### PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

#### SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2019-2020

Engagement	Responsables	Collaborateur	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2019-2020 <small>Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2019-2020. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</small>
<b>12. Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</b>	CSPQ, MTESS, OPHQ, SCT		2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<b>Étape 1</b> Deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	CSPQ, MTESS, OPHQ		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<b>Étape 2</b> Examiner les solutions permettant de faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux produits en formats adaptés.	MCE (SCG) MTESS	OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	MCE (SCG) : Un inventaire des documents disponibles en médias adaptés dans les sites Internet des ministères a été réalisé.

## POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2019-2020, aucune plainte ou demande n'a été reçue relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

# LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2020-2021

---

## ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

### Obstacles

Les différents établissements occupés par le Ministère ainsi que l'environnement et les postes de travail peuvent comporter des obstacles d'ordre naturel, architectural ou technologique et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

### Objectifs

- Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux.
- Adapter les postes de travail aux besoins particuliers de personnes handicapées.

### Mesures

- Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.
- À l'accueil d'une personne qui vit avec un handicap, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.
- **Nouvelle mesure.** Poursuivre la réalisation des travaux qui visent l'aménagement accessible du Bureau du Québec à Ottawa.

### Responsables

- Direction des ressources matérielles
- Direction des ressources humaines

### Échéances

- En continu
- Bureau du Québec à Ottawa : été 2020.

### Indicateurs de résultats

- Nombre de modifications et d'adaptations réalisées ainsi que leur description, y compris pour les besoins individuels des personnes handicapées.
- Pourcentage des nouvelles employées et nouveaux employés vivant avec un handicap qui ont eu recours à une évaluation ergonomique de leur poste de travail au moment de leur entrée en fonction.
- Nombre de plaintes.
- Travaux pour l'aménagement accessible, au Bureau du Québec à Ottawa, réalisés.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS

### Obstacle

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au standard d'accessibilité des documents téléchargeables (SGQRI-008 2.0).

### Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre accessibles ou pour adapter les documents, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

### Mesure

À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.

### Responsable

Direction des communications

### Échéance

En continu

### Indicateurs de résultats

- Nombre de requêtes
- Nombre de documents, en format adapté, produits sur demande
- Nombre de plaintes

## ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL

### Obstacle

La procédure ministérielle d'accueil et d'intégration des personnes handicapées semble être peu connue, puisqu'elle n'a pas à être appliquée régulièrement par les gestionnaires ou le personnel des unités administratives.

### Objectifs

- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'offrir un accueil personnalisé et complet selon la condition de la personne handicapée embauchée.
- Faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

### Mesures

- Réviser le formulaire des besoins utilisé lors des mouvements de personnel, de façon à faciliter l'inscription des besoins propres aux nouvelles employées et nouveaux employés qui ont déclaré vivre avec un handicap.
- À l'accueil et à l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer un accompagnement aux gestionnaires et leur présenter les outils ministériels.

### **Responsable**

- Direction des ressources humaines

### **Échéances**

- Mise à jour du formulaire des besoins : mars 2021
- Accompagnement des gestionnaires : en continu

### **Indicateurs de résultats**

- Formulaire des besoins, implanté et utilisé
- Nombre de gestionnaires accompagnés

## **APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE**

### **Obstacle**

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées et nécessiter des adaptations particulières.

### **Objectif**

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

### **Mesure**

Utiliser le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées*, de l'OPHQ.

### **Responsables**

- Direction des ressources matérielles
- Direction de l'informatique
- Direction des ressources humaines

### **Échéance**

- Guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles* : en continu

### **Indicateurs de résultats**

- Guide utilisé par la DRM et la DI
- Nombre de plaintes

## COMMUNICATION

### Obstacles

- Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens d'y remédier sont méconnus au sein du Ministère.
- Le personnel est peu formé quant aux exigences liées au standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Les outils pour faciliter la production de documents accessibles sont méconnus.

### Objectifs

- Offrir aux communicatrices et communicateurs des équipes Web et numériques des outils et des moyens pour les aider à maîtriser le standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI-008 2.0).
- Effectuer les travaux de réalisation de la plateforme unifiée du gouvernement du Québec, [Quebec.ca](http://Quebec.ca), en fonction du standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Sensibiliser l'ensemble des personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, et ce, du début de la rédaction d'un document jusqu'à sa transmission et à son traitement par les directions des communications.
- Indiquer aux communicatrices et communicateurs les outils et des moyens existants pour faciliter la production de documents gouvernementaux accessibles.

### Mesures

- Effectuer un audit de la plateforme [Quebec.ca](http://Quebec.ca) pour évaluer sa conformité avec le standard sur l'accessibilité des sites Web et faire des travaux en fonction des recommandations.
- En collaboration avec le SCT, rédiger un aide-mémoire afin d'accompagner les communicatrices et communicateurs dans la mise en application des bonnes pratiques d'accessibilité dans les documents.
- Prévoir, dans le plan de formation du SCG, une formation sur la rédaction accessible à l'intention des communicatrices et communicateurs.
- S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée [Quebec.ca](http://Quebec.ca), que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités, pour les personnes handicapées, d'obtenir des mesures d'accommodement pour avoir accès à l'information et aux services offerts.
- Pendant la période de pandémie de la COVID-19, continuer à déployer des efforts supplémentaires afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès plus facilement à toute l'information.
- Pendant la période de pandémie, rendre accessibles tous les contenus HTML dans la section COVID-19 de [www.Quebec.ca](http://www.Quebec.ca).
- **Nouvelle mesure.** Lors des travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ quant à l'accessibilité de l'information sur les programmes et les services du gouvernement dans [www.Quebec.ca](http://www.Quebec.ca), effectuer des tests utilisateur, analyser les résultats et déterminer la meilleure façon de rendre cette information plus facilement accessible pour les personnes handicapées.

## Responsable

Secrétariat à la communication gouvernementale, en collaboration avec la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor

## Échéances

- Formation sur le standard d'accessibilité des sites Web : mars 2021
- Audit du portail [Quebec.ca](http://Quebec.ca) : mars 2021
- Aide-mémoire : mars 2021
- Formation sur la rédaction de documents accessibles : mars 2020 et en continu
- Rapatriement des sites institutionnels : en continu
- Efforts supplémentaires déployés pendant la pandémie : en continu
- Contenu HTML accessible pendant la pandémie : en continu
- Accessibilité de l'information sur [Quebec.ca](http://Quebec.ca) : décembre 2020

## Indicateurs de résultats

- Nombre et pourcentage du personnel en communication concerné formé
- Production du rapport d'audit
- Aide-mémoire rédigé et diffusé
- Formation, sur la rédaction de documents accessibles, donnée
- Les gabarits, l'interface et les outils des sites Web rapatriés respectent le standard sur l'accessibilité
- Efforts supplémentaires déployés pendant la pandémie, dont notamment de l'interprétation en langue signée LSQ lors des points de presse.
- Pourcentage des contenus HTML accessibles sur [www.Quebec.ca](http://www.Quebec.ca) pendant la pandémie
- Tests utilisateur réalisés, résultats analysés et solution définie et implantée.

## EMBAUCHE DU PERSONNEL

### Obstacle

Au 31 mars 2020, le Ministère comptait, dans ses effectifs réguliers, quinze employées et employés qui avaient déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs réguliers du Ministère est de 1,3 %, ce qui est en dessous de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Le Ministère doit donc consolider et même améliorer ses pratiques d'embauche de personnes handicapées.

### Objectif

Sensibiliser les gestionnaires quant à l'importance d'intégrer les personnes handicapées qualifiées en milieu de travail.

## Mesures

- Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures qui répertorie les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap, de même que les autres groupes cibles, et les sensibiliser quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.
- **Nouvelle mesure.** À la publication d'un appel de candidatures qui concerne le Ministère (notamment les agentes et agents et les techniciennes et techniciens en information), informer les organismes communautaires qui travaillent sur l'employabilité des personnes handicapées quant aux processus en cours, dans le but d'inciter les personnes handicapées à s'inscrire.
- Contacter les personnes inscrites dans la banque gouvernementale de personnes qualifiées d'agentes et agents d'information et ayant déclaré vivre avec un handicap pour connaître leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère, et ce, dans le but de solliciter leur candidature lors d'affichage de postes.
- Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.
- Publier une nouvelle, dans l'intranet, pour faire connaître le potentiel des personnes handicapées en tant qu'employées.

## Responsable

Direction des ressources humaines

## Échéances

- En continu
- PDEIPH : annuellement
- Nouvelle sur le potentiel des personnes handicapées : automne 2020

## Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes handicapées embauchées
- Nombre d'organismes contactés
- Nombre de personnes, qui ont déclaré vivre avec un handicap, contactées
- PDEIPH présenté aux gestionnaires
- Nouvelle publiée

## INFORMATION ET SENSIBILISATION

### Obstacles

- Les personnes handicapées ne sont pas systématiquement consultées durant l'établissement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Une mauvaise compréhension de la réalité d'une personne handicapée peut susciter des obstacles à son intégration.

### Objectifs

- Consulter les personnes handicapées qui travaillent au Ministère quant à leurs besoins liés à l'aménagement physique et aux autres aspects de leur santé et de leur bien-être, ainsi que pour l'établissement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Sensibiliser le personnel du Ministère quant à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles que ces dernières peuvent rencontrer, afin d'en faciliter l'intégration.
- Sensibiliser le personnel du Ministère quant à l'importance de rédiger de façon accessible les documents gouvernementaux destinés à la population.

### Mesures

- En regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022, réaliser une consultation de l'ensemble du personnel qui travaille dans les édifices où le Ministère loue des aires de bureaux afin de repérer des pistes d'amélioration pour les besoins des personnes handicapées.
- Publier des nouvelles, dans l'intranet, afin de sensibiliser le personnel du Ministère quant aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux de tous types.
- Diffuser le bilan et le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel, au moyen d'une manchette, et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.
- Faire la promotion de la JIPH et de la SQPH.
- **Nouvelle mesure.** Communiquer avec les différents secrétariats qui ne sont pas représentés dans le comité à l'égard des personnes handicapées. L'objectif est de favoriser une représentation de tous les secrétariats en vue de l'enrichissement des prochains plans d'action par une vue d'ensemble des activités du Ministère qui pourraient avoir une incidence sur la participation sociale des personnes handicapées.
- Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.

### Responsables

- Direction des ressources humaines
- Direction des communications



### **Échéances**

- Consultation : printemps 2021
- Nouvelles dans l'intranet : mars 2020 et en continu
- SQPH et JIPH : selon le calendrier des organismes responsables
- Composition du comité : décembre 2020

### **Indicateurs de résultats**

- Consultation réalisée, nombre de répondantes et répondants et taux de participation
- Nouvelle, sur les obstacles, publiée dans l'intranet
- Nombre de fois que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été consulté sur le site Web et dans l'intranet
- Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet lors de la JIPH et de la SQPH
- Communication réalisée et nombre de nouveaux membres dans le comité
- Tenue des réunions

## **MESURES D'URGENCE**

### **Obstacle**

Au 5<sup>e</sup> étage du 875, Grande Allée Est, à Québec, il n'y a pas de cage d'escalier où attendre les services d'urgence, en cas d'incendie, pour les gens en fauteuil roulant.

### **Objectif**

Assurer le suivi auprès des différentes parties prenantes dans la mise en place de solutions pour que les personnes en fauteuil roulant puissent attendre des secours au 5<sup>e</sup> étage du 875, Grande Allée Est.

### **Mesure**

Effectuer les suivis auprès de la SQI pour l'accessibilité du 5<sup>e</sup> étage

### **Responsable**

Direction des ressources matérielles

### **Échéance**

31 mars 2021 (et annuellement au besoin)

### **Indicateur de résultats**

Suivi réalisé

## ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

---

La mise à jour de 2019-2020 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 est adoptée par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi que du grand public. Il sera mis en ligne dans l'intranet et le site Web du Ministère, comme cela est prévu dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Une version de ce document en médias adaptés sera fournie sur demande.

## POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

---

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte quant aux services à l'égard des personnes handicapées au Ministère, contacter la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021  
Télécopieur : 418 528-9242  
Courriel : [communic@mce.gouv.qc.ca](mailto:communic@mce.gouv.qc.ca)  
Site Web : <http://www.mce.gouv.qc.ca>

*Original signé*

25 novembre 2020

.....  
**Yves Ouellet**

.....  
**Date**

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

